

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Collectivité

Mesdames, Messieurs les conseillers exécutifs et territoriaux

Mesdames Messieurs les élus,

Mesdames Messieurs nos partenaires,

Mesdames Messieurs nos collaborateurs,

Mesdames Messieurs, acteurs du monde économique,

Bonjour,

Comme on vous l'a dit le STDEII a été voté le 18 mai 2017 et il est le document d'orientation économique obligatoire demandé par l'Etat à toutes les Régions de France.

Comme tout schéma, il donne les orientations économiques retenues pour la mandature et la stratégie du développement souhaité pour notre territoire, afin d'arriver à un nouveau modèle économique.

Ce document est composé d'un diagnostic que vous a été présenté Marie-Claude Derné, ensuite il s'articule en deux parties, la 1^{ère} partie est déterminée comme étant une phase préparatoire de notre territoire, avec des mesures transversales à mettre en œuvre, pour accueillir nos entreprises dans de bonnes conditions pour un développement prospère. Nous voulons améliorer la rentabilité des acteurs de notre tissu économique et faire en sorte que la production de notre territoire soit durablement en augmentation.

La 2^{ème} partie de notre schéma est l'identification des 3 filières porteuses, prioritaires à partir de notre mandature, parce qu'elles sont repérées à fort potentiel d'activité et d'emplois. Nous avons décliné alors la mise en œuvre de notre développement autour de ces filières.

Pour cela, nous respectons nos principes de développement, à savoir mieux utiliser nos ressources, avoir des activités ancrées sur notre territoire, tenir compte de notre environnement, de l'évolution des technologies et faire en sorte que l'activité développée soit mieux répartie sur l'ensemble du territoire et génère de l'emploi. Concernant l'emploi, **je le rappelle il est généré par l'activité et non le contraire**, l'emploi doit bénéficier d'une politique de formation qui doit être en phase avec les besoins du marché.

Notre STDEII avec ses principes, sa méthodologie, ses déclinaisons, est validé. Il devient notre feuille de route pour la mandature.

La stratégie adoptée n'est pas faite d'effet d'annonce ou de mesures spectaculaires ou superficielles. Non, nous avons voulu co-construire notre démarche, en tenant compte de nos potentiels et en cherchant à réparer nos handicaps.

Cette co-construction a été faite après discussion en ateliers avec les différents services économiques des partenaires de la CTM.

Je tiens à le dire, notre démarche a été partenariale, collaborative, partagée avec nos partenaires économiques. En effet, la CTM est le chef de file du développement économique, mais ce n'est pour autant qu'elle est la seule à agir sur le territoire. Elle ne peut pas tout faire et cela n'a pas de sens de tout centraliser. Le développement économique c'est l'affaire de tous les acteurs et chacun a son rôle à jouer.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés à l'élaboration du schéma. Nous sommes allés au-delà de notre obligation légale et nous avons adjoint au STDEII un plan d'actions, qui vient traduire de façon opérationnelle la feuille de route.

Ce plan d'actions est voté en plénière en février 2018.

Nous avons identifiées une soixantaine d'actions tant dans la préparation de notre terrain (vous vous rappeler la phase labourage) qu'au niveau des filières.

Nous traduisons également notre démarche partenariale au niveau opérationnel et vous verrez que les actions sont menées, **par et avec** nos partenaires économiques.

Le financement des actions du plan est prévu par les fonds disponibles sur un territoire, à savoir, les fonds de la Collectivité, les fonds européens, le Contrat de plan Etat Région devenu Contrat de Convergence, les appels à projets avec la participation de la CDC, la BPI, comme le PIA Plan d'investissement Avenir,... En fait, c'est plus de 800 M€ qui peuvent être mobilisés.

Ceci dit, je vais vous présenter **les mesures transversales** et vous verrez que pour chacune d'elle, des actions sont déjà engagées.

En effet, nous avons commencé avec nos partenaires à aménager notre territoire, soit en le dotant d'outils, de dispositifs, soit en développant des équipements, etc...

Les mesures transversales du STDEII sont déployées autour de 4 grands principes, **l'employabilité, la durabilité, la compétitivité et l'attractivité.**

L'EMPLOYABILITE

Aujourd'hui

- Nous avons une population qui vieillit, nos chefs d'entreprise également
- Nos jeunes partent,
- Ceux qui restent, pour certains sont en décrochage, peu formés, pas d'emploi ou des emplois précaires peu rémunérateurs,...

Que voulons et que devons-nous faire demain pour renverser la vapeur !

- Mettre en place des mesures d'accompagnement des personnes vers l'emploi qualifié,
- Anticiper les formations supérieures afin qu'elles répondent aux besoins du marché,
- Engager des Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences par filières,

- Faire des immersions innovantes en entreprise, pour faire en sorte les jeunes qui trouvent un emploi soient prêts à intégrer les codes de la société.

LA DURABILITE

- Nous avons de petites industries agro-alimentaires, de petites unités de manufactures,
- Nos ressources sont faiblement valorisées
- Dans le secteur de l'innovation, nous voyons que les organismes de recherche, les centres techniques, l'université, n'ont pas toujours une synergie d'ensemble, et privilégient sans le vouloir ou par habitude le travail en silo.

Que faudrait-il pour changer ?

- Nous devons soutenir l'effort d'innovation entrepreneurial à forte valeur ajoutée
- La collectivité incite à la structuration des filières
 - Création d'unité industrielle partagée
 - Mise en place d'outils collaboratifs
 - Mise en commun de compétences techniques
- Création ou renforcement de pôles d'innovation

LA COMPETITIVITE

- Les dispositifs d'accompagnements de l'entrepreneuriat sont hétéroclites, pas de synergie d'ensemble, ils sont non concertés. Les porteurs de projets intègrent les dispositifs les uns à la suite des autres, sans avoir une véritable stratégie.
- En fin de compte, l'accompagnement n'est pas toujours efficace, pas toujours adapté, malgré la pluralité des acteurs.
- Il y a une forte mortalité des entreprises peu de temps après leur création.

En fait, le développement comme l'accompagnement des entreprises est disparate, et cela devient un véritable parcours du combattant pour l'entrepreneur ou le porteur de projet.

Dans ce contexte, la compétitivité de nos entreprises est loin d'être au rendez-vous.

Pour que nos entreprises gagnent en compétitivité nous devons :

- Coordonner et structurer le réseau des accompagnateurs
- Accompagner la performance globale des entreprises par un ensemble de mesures
- Engager nos entreprises vers la transformation numérique et la transition écologique
- Avoir des dispositifs financiers qui soutiennent les projets de développement
- Avoir de l'accompagnement organisé au plus près des territoires fragiles

L'ATTRACTIVITE

- L'activité reste concentrer sur le centre autour de Fort de France
- Certains territoires sont en mal de développement, fragiles et non connectés
- Beaucoup de bourgs sont dans leur jus et vivent

Il faudrait changer pour étendre l'activité sur tout le territoire

- Poursuivre le maillage numérique du territoire
- Développer l'activité de proximité qui revitaliserait les centres bourg,
- Créer et réhabiliter des ZAE,...

Voici la présentation de nos mesures transversales qui donneront de la pertinence à notre tissu économique.

Marinette TORPILLE

STDEII - le 30 avril 2019